

Démoustication prévue dans le quartier du Perget

La Ville de Colomiers vient d'être informée par l'Agence régionale de santé Occitanie (ARS) d'un **nouveau cas d'arbovirose (virus de la dengue, du chikungunya, Zika...)** dans le quartier du Perget.

Le périmètre concerne notamment une partie de l'allée de l'Herbaudière (dans sa portion entre la route de Pibrac et l'avenue de Monturon), l'allée de Pornic et une partie de l'avenue de Monturon.

Après une première étape d'enquête et de sensibilisation sur site par un prestataire spécialisé, en début de semaine, l'ARS va faire procéder à une **démoustication dans ce périmètre. La démoustication aura lieu dans la nuit de mercredi 20 au jeudi 21 septembre 2023**, entre 23 heures et 6 heures du matin.

Chaque année, dans le cadre de son plan de prévention et de sensibilisation, la Ville de Colomiers procède à trois traitements anti-larvaires, sur les 18 bassins d'orage et plans d'eau de la commune. Ce traitement est effectué, en mai, juin et septembre. [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

Des interventions ciblées

*"L'intervention consiste en une **pulvérisation d'insecticide par un véhicule depuis la voie publique**, complétée si nécessaire par des interventions ciblées à l'aide d'appareils portatifs dans les espaces extérieurs des propriétés privées et publiques, explique l'ARS. **Les engins de traitement sont très bruyants**. Ce traitement s'applique sur une superficie limitée et la durée théorique est d'une heure. Les produits utilisés sont à base d'un pyréthrianoïde, dûment autorisés pour cette application. Dans certains cas particuliers, les produits utilisés peuvent être des pyréthrines naturelles. Dans tous les cas, **ce sont les mêmes matières actives qui sont présentes dans les produits antimoustiques domestiques disponibles en pharmacie et dans le commerce.**"*

Consignes à respecter

Les riverains concernés par la démoustication sont informés directement par l'ARS, via la diffusion d'un flyer d'information. Ils sont invités à suivre les recommandations ci-après de l'Agence régionale de santé :

- o Rentrer le linge, les jouets des enfants ou les aliments qui se trouveraient à l'extérieur.**
- o Éloigner ou rentrer les animaux et leurs gamelles.**

- o Rester à l'intérieur en fermant les fenêtres.**
- o Rincer à l'eau vos mobiliers de jardin et les jeux d'enfants.**
- o Privilégier les activités à l'intérieur pour les enfants le lendemain du traitement.**
- o Attendre 3 jours après le traitement pour consommer, après les avoir lavés, les légumes et les fruits du potager.**

[Cliquez ici pour télécharger les recommandations complètes de l'ARS.](#)

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr